

## AVIS AU PUBLIC

COMMUNE d'ARGANCY

Enquête Publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n° 70/2017 du 05 septembre 2017

Le Maire d'ARGANCY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet,

Monsieur Bernard LEPETITDIDIER, retraité SNCF, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif.

L'enquête se déroulera :

**du 28 septembre à 08 heures au 28 octobre 2017 à 12 heures inclus.**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et le samedi 28 octobre 2017 de 08 heures à 12 heures.

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie :

- le 29 septembre 2017 de 9h00 à 12h00,
- le 09 octobre 2017 de 16h00 à 19h00,
- le 19 octobre 2017 de 14h00 à 17h00,
- et le 28 octobre 2017 de 9h00 à 12h00.

ainsi que sur le site internet de la commune d'ARGANCY [www.argancy.net](http://www.argancy.net).

En outre, pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du POS valant élaboration du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur, par courrier à l'adresse suivante : Mairie d'Argancy - 1, place Anne de Méjanès - 57640 ARGANCY et par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.plu@argancy.net](mailto:enquete.plu@argancy.net).

L'ensemble des observations sera consultable pendant la durée de l'enquête par tous soit sur le site de la mairie [www.argancy.net](http://www.argancy.net) soit en consultant le registre d'enquête au secrétariat de la mairie.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Paul VETZEL

